

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

L'an 2026, le 9 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 3 avril 2026, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique LORCET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Étaient présents : Dominique LORCET, Marc SEVIN, Catherine LEGRAND, Christine MONTIGNY, Marie-Noëlle DEFORGES, Philippe DEFRANCE, Jean-Marc RIQUET, Paul PERDEREAU, Bénédicte TERRASSE, Samuel TOURNE, Emmanuelle TICOT, Nathalie NAPOLY, Denis HÉNAULT, Didier HOARAU, Virginie GUYARD, Yoann ROBIN, Aude DUCLOUX, Lucie PIERRON, Brice CHARRON, Céline VOIRAND, Lucille DUVALLET

Pouvoirs : 2

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

2026-018 – Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** de déléguer à Monsieur le Maire les actions suivantes :

- 1° - *arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;*
- 2° - *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- 3° - *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'un montant inférieur à 600 € pour une durée n'excédant pas 12 ans ;*
- 4° - *passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*
- 5° - *créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*
- 6° - *prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*
- 7° - *accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;*
- 8° - *décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;*
- 9° - *fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;*
- 10° - *exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;*
- 11° - *intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant le tribunal judiciaire, la cour d'appel, la cour de cassation, le tribunal administratif, la cour administrative d'appel et le conseil d'Etat, dans tous les cas, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;*
- 12° - *régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;*
- 13° - *donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;*
- 14° - *signer la convention, prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29/12/2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voie et réseaux ;*
- 15° - *autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;*
- 16° - *procéder, après validation par les membres de la commission Voirie Bâtiments, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.*

2026-019 – Détermination du nombre de membres du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **fixe** le nombre d'élus, soit 17 membres composant le Conseil d'administration du CCAS (Président, 8 élus, 8 membres extérieurs).

2026-020 – Élection des membres du CCAS

1 liste est proposée pour 23 élus et 8 sièges à pourvoir au conseil d'administration du CCAS :

- ⇒ liste de Dominique LORCET : Catherine LEGRAND, Marie-Noëlle DEFORGES, Philippe DEFRANCE, Bénédicte TERRASSE, Nathalie NAPOLY, Didier HOARAU, Céline VOIRAND, Lucille DUVALLET

Nombre de bulletins	23
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	23

Monsieur le Maire annonce les résultats de l'élection :

Catherine LEGRAND, Marie-Noëlle DEFORGES, Philippe DEFRACTANCE, Bénédicte TERRASSE, Nathalie NAPOLY, Didier HOARAU, Céline VOIRAND, Lucille DUVALLET sont élus, par 23 voix, membres du CCAS.

2026-021 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : désignation des commissaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner les membres siégeant à la CCID ; propose une liste de personnes pour siéger à la CCID en qualité de commissaires.

2026-022 – Constitution des commissions municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la formation et la composition des commissions suivantes :

Commission d'Appel d'Offres (CAO) (marchés publics)

Titulaires : Jean-Marc RIQUET ; Paul PERDEREAU ; Yoann ROBIN

Suppléants : Denis HÉNAULT ; Didier HOARAU ; Virginie GUYARD

Commission des Finances

Adjoint délégué : Marc SEVIN

Membres : Jean-Marc RIQUET ; Paul PERDEREAU ; Bénédicte TERRASSE ; Emmanuelle TICOT ; Didier HOARAU ; Virginie GUYARD ; Yoann ROBIN ; Augustin-Marie CAUCHOIS ; Lucie PIERRON

Commission Communication

Adjointe déléguée : Christine MONTIGNY

Membres : Nathalie NAPOLY ; Yoann ROBIN ; Lucie PIERRON ; Lucille DUVALLET

Commission Travaux

Conseiller délégué : Yoann ROBIN

Membres : Jean-Marc RIQUET ; Paul PERDEREAU ; Bénédicte TERRASSE ; Samuel TOURNE ; Denis HÉNAULT ; Virginie GUYARD ; Lucie PIERRON

Commission Voirie / Bâtiments

Conseiller délégué : Jean-Marc RIQUET

Membres : Paul PERDEREAU ; Samuel TOURNE ; Denis HÉNAULT ; Virginie GUYARD ; Yoann ROBIN ; Augustin-Marie CAUCHOIS ; Lucie PIERRON

Commission Vie associative, sports et culture

Adjoint délégué : Christophe BAZILLE

Membres : Jean-Marc RIQUET ; Samuel TOURNE ; Denis HÉNAULT ; Aude DUCLOUX ; Lucie PIERRON ; Brice CHARRON ; Céline VOIRAND ; Lucille DUVALLET

Commission Cadre de vie / Environnement

Adjointe déléguée : Catherine LEGRAND

Membres : Marie-Noëlle DEFORGES ; Philippe DEFRACTANCE ; Paul PERDEREAU ; Bénédicte TERRASSE ; Nathalie NAPOLY ; Yoann ROBIN ; Lucie PIERRON ; Lucille DUVALLET

Commission Sécurité

Adjoint délégué : Christophe BAZILLE

Membres : Samuel TOURNE ; Nathalie NAPOLY ; Denis HÉNAULT ; Didier HOARAU ; Virginie GUYARD ; Yoann ROBIN ; Lucie PIERRON

COPIL (Comité de Pilotage) projet de groupe scolaire

Présidence : Dominique LORCET

Membres : Marc SEVIN ; Catherine LEGRAND ; Christophe BAZILLE ; Christine MONTIGNY ; Jean-Marc RIQUET ; Yoann ROBIN ; Didier HOARAU ; Aude DUCLOUX ; Brice CHARRON ; Virginie GUYARD ; Marie-Noëlle DEFORGES ; Lucille DUVALLET ; Denis HÉNAULT

Délégués du conseil d'école maternelle :

Titulaire : Christine MONTIGNY

Suppléante : Aude DUCLOUX

Délégués du conseil d'école élémentaire :

Titulaire : Brice CHARRON

Suppléante : Virginie GUYARD

2026-0023– Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des instances extérieures

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** la désignation des représentants ci-dessous :

Commission de suivi de site

Titulaire : Marc SEVIN

Suppléant : Jean-Marc RIQUET

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Déléguée locale : Nathalie NAPOLY

Correspondant Défense et sécurité civile

Correspondant : Christophe BAZILLE

Approlys Centr'Achats

Titulaire : Yoann ROBIN

Suppléant : Paul PERDEREAU

2026-024 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal **prend acte** du contenu du règlement intérieur du Conseil Municipal ; **adopte** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

2026-025 – Création d'un emploi à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité au service technique

A l'unanimité, le Conseil Municipal **crée**, à compter du 1er mai 2026 jusqu'au 1er mai 2027, un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique, sur le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe, à 35 heures par semaine ; **autorise** le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération ; **fixe** la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit : la rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice IB 368 / IM 367 du 1er échelon correspondant au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet ; **autorise** Monsieur le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

2026-026 – Subvention exceptionnelle à l'association FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) du collège d'Artenay pour l'année scolaire 2025/2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal **attribue** une subvention exceptionnelle de 141 euros à l'association FCPE du collège d'Artenay, pour l'action de sensibilisation aux violences sexuelles dispensée aux élèves de 6ème, durant l'année scolaire 2025/2026.

Fait à Chevilly, le 9 avril 2026

**Le Secrétaire de séance,
Denis HÉNAULT**



**Le Maire,
Dominique LORCET**

